



La responsabilité civile de l'agent immobilier à travers la déontologie

PRÉSENTIEL**SUR-MESURE****INTER ENTREPRISE**

Objectif de formation

Le ou la stagiaire sera capable en fin de formation d'identifier les principales fautes à éviter dans l'exercice de son métier

Programme

1 LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'AGENT IMMOBILIER

- Le défaut d'impartialité, de loyauté et de prudence
- Le défaut de devoir de conseil
 - ❖ Etendue du devoir de conseil
 - ❖ Limite du devoir de conseil
 - ❖ Les principales fautes à éviter
 - Le contrôle général de la validité de l'acte
 - L'opportunité économique de l'opération
 - Le respect du compromis signé
 - La vérification de la capacité et des pouvoirs des parties
 - Les caractéristiques du bien vendu
 - Les souhaits déterminants des parties
 - La condition suspensive de financement
 - Les autres conditions suspensives
 - Les conditions particulières
 - Le délai de rétractation

2 LA RESPONSABILITÉ DISCIPLINAIRE DE L'AGENT IMMOBILIER

- Le code de déontologie de l'agent immobilier
- Les sanctions encourues en cas de non-respect

3 LA RESPONSABILITÉ PENALE DE L'AGENT IMMOBILIER

- Les infractions à la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970
- Les infractions pénales de droit commun

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Toute personne travaillant dans le domaine de l'immobilier

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

395 € par stagiaire

Adresse

Site de Vannes
6 rue Ella Maillard,
PA Laroiseau,

56000 Vannes

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/morbihan>



Les points forts de la formation

- Opportunité de rencontrer et d'échanger avec d'autres professionnels du secteur immobilier, favorisant les échanges de bonnes pratiques.
- De nombreux exemples concrets et études de cas pour illustrer les concepts théoriques.
- Contenu mis à jour régulièrement pour intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires.

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun prérequis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Avoir la capacité de citer les fautes qui engagent la responsabilité civile de l'agent immobilier Mesurer les sanctions encourues en cas de non-respect du code de déontologie Maîtriser les infractions pénales de droit commun

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en cours et en fin de formation.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, études de cas, débats, mises en situation et synthèses schématiques

Les sessions



Vannes

- 23 janvier 2026

Date et mise à jour des informations : 09/10/2025

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr



Contacts



EVELYNE KERNIN et Corinne LE DUC

formation.continue@morbihan.cci.fr

CCI Formation Morbihan - Site de Vannes - N° SIRET 1302280900011 - N° d'activité 53351000435

6 rue Ella Maillart, PA Laroiseau, - 56000 Vannes

Tél. : 02 97 64 04 54 - formation.continue@morbihan.cci.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/morbihan>

 CCI FORMATION
BRETAGNE